RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 D 00965
Numéro SIREN : 535 148 860
Nom ou dénomination : 1D2D

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2022 sous le numéro de dépôt 18820

1D2D

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AU CAPITAL DE 300 000 €

SIEGE DE LIQUIDATION : 9 RUE DE LA ROSIERE D'ARTOIS – 44100 NANTES

535 148 860 RCS NANTES

(CI-APRES LA « SOCIETE »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 MAI 2022

(...)

EN FORMATION EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, et sa liquidation amiable, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1844-7 et 1844-8 du Code Civil.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant la durée de la liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation », puis du nom du ou des liquidateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Daniel DACHEZ, demeurant 9 rue de la Rosière d'Artois – 44100 NANTES, en qualité de liquidateur de la Société pour toute la durée de la liquidation.

L'Assemblée Générale confère à Monsieur Daniel DACHEZ, comme à tout autre liquidateur qui viendrait à être nommé en remplacement, les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour procéder à la liquidation de la Société, la représenter en justice, mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les associés, en proportion de leurs droits.

Elle l'autorise expressément à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur DANIEL DACHEZ, présent à la présente Assemblée, déclare accepter les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que toute correspondance et toute notification des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au siège social fixé : 9 rue de la Rosière d'Artois – 44100 NANTES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance
Monsieur Daniel DACHEZ